



Le 8 mai 2006

Monsieur Recep Tayyip ERDOGAN
Premier Ministre de la Turquie

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons appris que Ibrahim KABOGLU, professeur de droit constitutionnel à l'université de Marmara (Istanbul), et Baskin ORAN, professeur de sciences politiques à l'Université d'Ankara, ont comparu le 10 avril 2006 devant le tribunal correctionnel d'Ankara sous le chef d'inculpation d'incitation du peuple à la haine et à l'hostilité (article 312 alinéa 2 du Code pénal devenu l'article 216/I du nouveau Code pénal).

Ces poursuites, qui les exposent à plusieurs années d'emprisonnement, découlent de l'accusation d'avoir dénigré l'identité turque dans le rapport sur les droits des minorités et les droits culturels transmis au vice-premier ministre le 22 octobre 2004 qu'ils ont rédigé en 2004 en tant que Présidents et rapporteurs du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme institué par la loi n° 4643 du 21 avril 2001.

Ces menaces de sanctions pénales pesant sur des universitaires, reconnus pour leur compétence en matière de Droits de l'Homme, en raison d'opinions émises au nom d'une institution officielle précisément créée par la loi pour assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme en Turquie, dans le prolongement de la Recommandation R(96)14 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, constituent de graves et singulières atteintes au droit à la liberté d'expression et au droit à la liberté scientifique et universitaire. Elles provoquent en Europe, où le professeur KABOGLU régulièrement invité dans plusieurs universités incarne l'esprit d'ouverture de la Turquie vers l'Europe, un émoi et une indignation considérables.

Alors que la question de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne divise profondément les opinions publiques, l'impact d'une méconnaissance aussi grave et aussi délibérée des Droits de l'Homme de deux personnalités turques qui déploient toute leur énergie et toute leur compétence pour les défendre conformément aux critères du Conseil de l'Europe, et ainsi venir au soutien de la candidature de la Turquie, est absolument désastreux.

Pour ces raisons graves, l'association MEDEL (magistrats européens pour la démocratie et les libertés) apporte à MM KABOGLI et ORAN son entier soutien. Nous vous prions instamment, Monsieur le Premier Ministre, d'œuvrer à expurger le code pénal turc du délit d'opinion et de réaffirmer publiquement votre attachement à la protection du droit à la liberté d'expression, conformément aux engagements internationaux de la Turquie.

Avec l'assurance de notre très haute considération.

